



2026-072

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 8 juin à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 01/06/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Sophie
PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE,
Nicolas REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND.
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Rachel MORELL qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Alexis LHOSTE qui a donné procuration à Nicolas REYMOND

Secrétaire de séance : Maribel VALETTE

OBJET : Tarifs du repas à la cantine scolaire – Année scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il appartient à la commune de fixer les tarifs applicables au service de restauration scolaire.

Il rappelle également que la commune bénéficie depuis la rentrée scolaire 2024-2025 du dispositif « Ma cantine à 1 € », mis en œuvre dans le cadre d'une convention conclue avec l'État pour une durée de trois ans.

Considérant l'évolution des coûts supportés par la collectivité pour la fourniture des repas et le fonctionnement du service ;

Considérant la nécessité d'adapter modérément les tarifs afin de préserver l'équilibre financier du service tout en maintenant une tarification accessible aux familles ;

Considérant la volonté de la commune de maintenir le dispositif « Ma cantine à 1 € » pour l'année scolaire 2026-2027, dernière année couverte par la convention en cours ;

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,15 € par repas sur l'ensemble des tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs de restauration scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 comme suit :

Catégorie	Tarif de base	Tarif pour 3 enfants inscrits à l'école
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3,95 €	3,35 €
Tarifs hors délais	5,95 €	5,35 €
Parents non résidant sur la commune	4,95 €	4,15 €
Tarifs hors délais	6,95 €	6,15 €

- ✓ **PRÉCISE** que lorsqu'une inscription tardive concerne plusieurs repas consécutifs relevant d'une même période continue de fréquentation, le tarif « hors délai » ne sera appliqué qu'au premier repas concerné. Les repas suivants seront facturés selon le tarif habituel correspondant à la situation de la famille.
- ✓ **DÉCIDE** de maintenir le dispositif « Ma cantine à 1 € » dans les conditions prévues par la convention conclue avec l'État pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- ✓ **PREND ACTE** que cette année scolaire constitue la dernière année de la convention actuellement en vigueur ;
- ✓ **DIT** que les présentes dispositions entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le Maire,
Franck BAILLON



La secrétaire de séance,
Maribel VALETTE

